

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Vous demandez le versement du Bonus (cadre B), veuillez fournir :

- Un exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété, daté et signé
- Un justificatif de domicile ou d'établissement en France daté de moins de 3 mois
- Un extrait de Kbis de moins de 3 mois (pour les personnes morales hors certaines associations ne pouvant en disposer)
- Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du bénéficiaire
- Une copie de la facture d'achat du véhicule ou copie du contrat de location (signé des deux parties) mentionnant le nom et l'adresse du propriétaire, la désignation précise du véhicule (appellation commerciale complète, numéro de série, type du véhicule, et, le cas échéant, mention qu'il s'agit d'un véhicule de démonstration), la nature de l'énergie utilisée, la date d'acquisition ou de signature du contrat de location et la date de la commande. En cas de location d'un véhicule émettant une quantité inférieure ou égale à 60g CO₂ / km, le coût d'acquisition TTC du véhicule payé par le loueur doit être précisé sur le contrat de location ou tout autre justificatif.
- Une copie du bon de commande du véhicule, dans le cas où la date de commande ne figure pas sur la facture, et/ou si le bon de commande comporte des mentions qui ne figurent pas sur la facture
- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule

Si le nom ou la raison sociale du demandeur diffère de celui indiqué sur la facture ou le contrat de location du véhicule, veuillez fournir :

- Une copie d'une pièce officielle prouvant qu'il s'agit de la même personne

Si le nom ou la raison sociale du demandeur et celui du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule neuf sont différents, veuillez fournir :

- Un document établissant une correspondance entre le demandeur de l'aide et le titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule (contrat de location dans le cas d'une location longue durée ou avec option d'achat, engagement de l'acquéreur que le véhicule présenté sur la facture est celui objet du certificat d'immatriculation dans le cas d'un achat)

Vous demandez le Superbonus (cadre C), veuillez fournir également :

- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule retiré de la circulation. La carte grise doit avoir préalablement été barrée et revêtue par son titulaire de la mention « vendu le...(date de mutation) pour destruction » ou « cédé le...(date de la mutation) pour destruction », suivie de sa signature (*ne pas empiéter sur la zone imprimée du certificat d'immatriculation*)
- L'original du récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule délivré par un démolisseur ou un broyeur agréé (*conforme au formulaire Cerfa 12514*01*)
- Une attestation d'assurance pour ce véhicule, en cours de validité à la date de sa remise pour destruction
- Un certificat de non gage établi par les services préfectoraux

Si le nom ou la raison sociale du demandeur et celui du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule retiré de la circulation sont différents, veuillez fournir :

- Un document établissant une correspondance entre le demandeur de l'aide et le titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule

Je certifie que mes réponses aux rubriques de ce formulaire sont exactes.

Fait à : _____

Le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature du demandeur :
(du représentant légal pour les personnes morales)

Cachet de la société :
(Le cas échéant)

Textes de référence :

- Loi n°2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative
- Décret n°2007-1873 du 26 décembre 2007 instituant une aide à l'acquisition des véhicules propres
- Arrêté du 26 décembre 2007 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition des véhicules propres

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique et à vérifier sa conformité à la réglementation.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au site du Cnasea dont vous dépendez.